

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE LICENCE DE LETTRES
MODERNES DE L'UNIVERSITE ASSANE
SECK DE ZIGUINCHOR**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Modou NDIAYE, Président
- Pr. Boubou SECK, Membre,
- Pr. Serigne SYLLA, Membre

**Signature
Pour l'équipe, le Président**

Novembre 2016

Table des Matières

Glossaire	3
Introduction	4
1. Présentation du programme évalué.....	5
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	6
3. Description de la visite sur site	7
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup.....	8
5. Points forts du programme.....	19
6. Points faibles du programme.....	20
7. Appréciations générales	20
8. Recommandations à l'établissement.....	21
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	22
10. - Proposition de décision	22

Glossaire

- UASZ : Université Assane Seck de Ziguinchor
- LMD : Licence Master Doctorat
- UFR : Unité de Formation et de Recherche
- PATS : Personnel Administratif Technique et de Service
- PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche
- ANAQ-Sup : Autorité National d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
- L1, L2, L3 : Licence 1, Licence 2, Licence 3
- UCAD : Université Cheikh Anta Diop
- UGB : Université Gaston Berger
- UE : Unité d'Enseignement
- EC : Élément Constitutif
- CDL : Chef de Département de Lettres
- DUFR : Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche
- BU : Bibliothèque Universitaire

Introduction

L'UASZ met en œuvre un programme de licence de lettres modernes depuis sa création en 2007-2008.

Ce programme est soumis en 2014 par l'université Assane Seck de Ziguinchor pour le compte de son CDP signé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'auto-évaluation du programme a été menée par les enseignants de l'UASZ avec l'implication des autres composantes de l'institution (étudiants, administratifs) pour vérifier sa conformité aux exigences de qualité de l'ANAQ-SUP et y apporter, au besoin, les améliorations nécessaires.

Le présent rapport fait une deuxième évaluation dite externe parce que conduite par des experts extérieurs à l'université d'accueil du programme. Son but est de mesurer, à partir d'une visite de terrain, l'exactitude des informations données par la première évaluation, et de manière générale l'état de mise en œuvre dudit programme en rapport avec les standards de qualité définis par l'ANAQ-SUP, en vue de son accréditation

Le groupe d'experts ayant mené cette évaluation est composé de trois universitaires tous spécialistes des lettres et ayant une longue expérience de l'enseignement supérieur. En préparation de la mission d'évaluation, ils ont reçu de l'ANAQ –SUP le rapport d'auto-évaluation accompagné d'annexes ainsi que différents documents portant sur les objets et les procédures d'évaluation.

C'est après avoir lu tous ces documents et disposé des informations nécessaires que les experts ont effectué la visite d'évaluation le lundi 30 mai 2016 à l'UASZ. A l'issue de cette visite, ils ont eu des entretiens avec les responsables et acteurs du programme (autorités académiques, enseignants-chercheurs, agents administratifs, étudiants) et recueilli différents éléments de preuve. Ils ont également visité les infrastructures pédagogiques, administratives, et scientifiques existantes.

Le rapport se fonde, par conséquent, sur les informations contenues dans le document d'auto-évaluation, confrontées aux enseignements tirés de cette visite de site. Son contenu, qui a fait l'objet de discussion et de partage entre les experts, est bien le fruit d'un consensus.

1. Présentation du programme évalué

- Le programme de licence de lettres modernes de l'UASZ est mis en œuvre depuis la création de l'Université en 2007-2008. Il a été régulièrement réajusté quant à sa structuration, précisément concernant la semestrialisation et la constitution des UE en vue d'arriver à une meilleure cohérence des enseignements de littérature, une utilisation plus efficace des ressources humaines disponibles et une organisation plus adaptée des modes d'évaluation.

La dernière version de la maquette est en vigueur depuis 2014-2015.

- Le programme de la licence de lettres modernes de l'UASZ vise à donner des compétences en langues et littératures, permettant, entre autres, aux étudiants de soutenir une argumentation, d'analyser et de discuter une pensée, de communiquer aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, de connaître leurs cultures et de comprendre les autres cultures et civilisations

Il prépare aux masters de recherche correspondants ainsi qu'aux métiers de l'enseignement, mais offre également des passerelles vers les métiers de la communication, du livre, de l'industrie culturelle, de la traduction voire de l'administration.

- La durée d'exécution du programme couvre six semestres. Il comporte des cours théoriques et travaux dirigés couvrant différents domaines de connaissances portant essentiellement sur la littérature (française, africaine, comparée, orale) et la langue (grammaire française moderne, historique, langues nationales, langues étrangères) mais également sur les arts du spectacle (sport, théâtre, Musique), les méthodologies de recherche (documentaire, de rédaction), la culture générale (histoire africaine, histoire de l'art, histoire du livre, anthropologie, patrimoine culturel, ...), et même les sciences juridiques (introduction au droit).

Les enseignements dispensés en L1 et L2 correspondent à des tronc communs, ils sont partagés par tous les étudiants.

En L3 cinq parcours sont proposés :

Parcours 1 : littérature française

Parcours 2 : littérature africaine

Parcours 3 : grammaire comprenant deux modules :

- module 1 : syntaxe et sociolinguistique,

- module 2 : lexicologie et stylistique

Parcours 4 : littérature comparée

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport est écrit avec clarté et est bien structuré. Après une introduction justifiant le projet d'auto-évaluation, il commence par décrire la démarche d'enquête, puis présente le cursus de licence (les effectifs d'étudiants, le personnel enseignant, le programme de licence). Il examine ensuite longuement la conformité du programme par rapport aux critères de qualité de l'ANAQ-SUP et propose un plan de développement en vue d'améliorer le programme de la licence.

Ouvert par un glossaire des acronymes, qui en facilite la lecture, le rapport se termine par des annexes correspondant à différents éléments de preuve...

La démarche utilisée pour mener l'auto-évaluation est fiable. Exposée dans ses différentes étapes depuis la réunion avec l'ANAQ-SUP jusqu'à la rédaction du rapport, elle souligne l'implication des principaux acteurs dans le processus d'auto-évaluation.

Les chapitres I et II, quoique brefs, donnent les informations préliminaires nécessaires concernant le département de lettres modernes, les étudiants et les enseignants ainsi que le programme de licence. Il y a lieu cependant de signaler ici que la nouvelle maquette dont la mise en œuvre a commencé en 2014-2015 aurait pu être directement dans le texte (et non en annexe) à la place de l'ancienne maquette.

Le rapport examine dans les détails les différents champs d'évaluation retenus par l'ANAQ-SUP et donne chaque fois une appréciation tranchée selon les indications proposées (atteint vs non-atteint). On note un souci d'objectivité louable dans les analyses qui sont faites et qui s'appuient presque toujours sur les données collectées en rapport avec les référentiels de qualité, et qui donne comme résultat final que sur les dix-neuf standards observés, seuls six ont obtenu une réponse positive de la part des auteurs du rapport d'auto-évaluation.

Cependant, concernant les standards 2.2 et 5.2, Il faut relever que les informations fournies ne justifient pas l'appréciation négative proposée.

En effet, pour le standard 2.2 : *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en oeuvre du programme.*

Le rapport affirme bien que les enseignants-chercheurs prennent toutes les décisions, « depuis l'élaboration des programmes jusqu'aux délibérations des résultats des examens », qu'ils « définissent les priorités en matière de recrutement en ciblant les besoins et en indiquant les profils » et ont participé, dans le cadre d'un séminaire, à la restructuration du programme. Il y a bien là une dynamique de participation allant dans le sens de l'amélioration de la qualité.

De même, pour le standard 5.02, *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Le rapport soutient qu'il « existe une égalité réelle des chances au département de Lettres Modernes », mais conclut à une appréciation négative en se fondant, apparemment, sur la disproportion numérique entre les garçons et les filles ; alors que les causes de cette disproportion ne sont nullement liées aux procédures *d'admission* et de sélection.

Le plan de développement terminant le rapport est élaboré sous forme de tableau. Les objectifs qui sont identifiés en vue d'améliorer la qualité sont pertinents. Les actions préconisées pour l'atteinte de ces objectifs sont bien ciblées et de nature à donner les résultats escomptés. Le plan précise pour chacune de ces actions les structures responsables ainsi que le calendrier d'exécution.

3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation, déroulement et appréciation de la visite sur site

A l'arrivée le 29 mai comme au départ le 31 mai, l'équipe d'experts a bénéficié de l'accueil et l'accompagnement de la CIAQ.

La journée de travail du 30 mai a suivi le chronogramme initialement fixé : réunion avec les acteurs du programme dans la matinée et visite des locaux dans l'après-midi. La mobilisation des différentes composantes invitées a été totale : PER, PATS, étudiants, ont tous participé à la rencontre. Les échanges ont été francs, riches et fructueux. Le Directeur de l'UFR, M. Eugènes Tavares, le Chef du département, M. Mouhamadou. S. Diop, ainsi que le représentant de la CIAQ, M. Gora Lô se sont particulièrement investis pour la réussite de la visite, en ouvrant la journée de travail et en étant avec les experts chaque fois que de besoin. La visite des locaux a permis de rencontrer différents responsables administratifs et académiques de l'UASZ (Directeur de la BU, Chef de la scolarité, Directeur du Service Insertion et Stage, Directeur du Campus numérique Francophone Partenaire, Directrice du BAOI, etc) et de contrôler l'état et le potentiel des ressources infrastructurelles. La séance de restitution qui a clos la visite et qui a regroupé, comme à la séance inaugurale, l'ensemble des

intervenants, a été l'occasion pour l'équipe d'experts de faire le bilan de la visite, donner ses impressions d'ensemble et faire des recommandations. Il revenait après, au Directeur de l'UFR, d'exprimer des remerciements et de lever la séance.

Au total, une journée de travail bien chargée et fructueuse, que des pauses café et un repas copieux à midi ont permis de remplir sans difficulté.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme est mis en œuvre depuis 2007-2008. Il a été modifié en 2013-2014 mais garde ses composantes essentielles qui en constituent l'ossature. La maquette est claire et bien élaborée. L'exécution du programme est parfois perturbée par les grèves d'étudiants ou d'enseignants, mais les cours de rattrapage permettent toujours de rétablir l'équilibre du quantum horaire et la continuité des enseignements. Le rapport d'auto-évaluation indique la sortie de quatre promotions à partir de 2010. Les données d'enquêtes complémentaires confirment la régularité du processus avec un total de 6 promotions en 2014-2015

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Le programme de licence est bien conforme à la mission du département de Lettres qui a une vocation linguistique et littéraire et vise à renforcer chez l'étudiant les compétences lui permettant de soutenir une argumentation ; d'analyser et discuter une pensée ; de communiquer aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ; mais en même temps de s'enraciner dans sa culture et s'ouvrir aux autres cultures. Les enseignements dispensés ciblent comme domaines fondamentaux : la littérature française, la grammaire moderne, la littérature comparée, la littérature africaine, la littérature orale. Les enseignants ont conscience de ces objectifs et en prennent compte clairement dans leurs descriptifs de cours.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Le souci est largement exprimé par les différents responsables de l'UFR et du département d'établir le lien avec le monde professionnel et socio-économique. Cela explique l'ouverture de certaines unités d'enseignements vers des éléments constitutifs tels que l'histoire du livre, l'histoire des arts, l'histoire générale de l'Afrique, l'initiation au droit, les arts du spectacle, éléments qui préparent à certains métiers comme ceux du livre, des arts, etc. Le souci est louable mais l'initiative reste encore timide, le contact avec les milieux professionnels et socio-économiques n'étant pas formalisé (pas de réunion ni de concertation), le volume de cours confiés à des professionnels n'étant pas réellement significatif et le cursus de formation n'incluant pas non plus de stages en entreprise.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les différentes composantes du département que l'équipe d'experts a consultées – PER, PATS et étudiants – confirment être suffisamment informées des compétences, responsabilités et processus décisionnels. Des PV de réunions, arrêtés et autres éléments de preuves que nous avons recueillis tendent à confirmer cela.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER) que l'équipe d'experts a consulté affirme être impliqué dans les processus décisionnels menant à la mise en œuvre du

programme.

Cela confirme le rapport d'auto-évaluation qui affirme bien que les enseignants-chercheurs prennent toutes les décisions, « depuis l'élaboration des programmes jusqu'aux délibérations des résultats des examens ». Qu'ils « définissent les priorités en matière de recrutement en ciblant les besoins et en indiquant les profils » et ont participé, dans le cadre d'un séminaire, à la restructuration du programme.

Les étudiants, consultés par l'équipe d'experts, attestent être conviés aux conseils de département pour donner leurs points de vue sur le déroulement des enseignements. Ils ne sont malheureusement pas encore sollicités pour évaluer ces enseignements par formulaire anonyme.

Cela n'empêche qu'il y a bien une dynamique de participation de la communauté allant dans le sens de l'amélioration de la qualité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Une Cellule Interne Assurance Qualité (CIAQ) est créée à l'UASZ pour promouvoir la qualité des programmes d'enseignement. Elle a aidé à la mise en place du comité de pilotage ayant pour mission de conduire le processus d'auto-évaluation du programme de licence de lettres modernes. Mais le département lui-même avait déjà engagé en 2013 une réflexion ayant abouti à une restructuration dudit programme dans le sens d'une plus grande pertinence et d'un meilleur fonctionnement. La CIAQ, le Comité de pilotage du processus d'auto-évaluation et le Conseil de département constituent ainsi le dispositif existant ayant en charge la qualité du programme d'enseignement. Mais seule la CIAQ a une responsabilité déclarée d'assurance qualité. Il n'existe pas réellement de mesures d'assurance qualité ni de processus formalisé utilisant de telles mesures ; en dehors de celui d'auto-évaluation engagé dans le cadre de la procédure d'accréditation de l'ANAQ-SUP. Le département dispose cependant de données statistiques précises depuis 2011, concernant par exemple les taux de réussite, de redoublement et d'échec de L1 à L3, utilisables et ayant du reste déjà servi dans l'évaluation du programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme de licence de lettres modernes de l'UASZ dispose d'une maquette depuis le début de sa mise en œuvre en 2007-2008. Cette maquette a été modifiée en 2013 pour une meilleure conformité aux exigences de la réforme LMD. Sa structuration est cohérente et pertinente de même que son contenu est, pour l'essentiel, en harmonie avec les enseignements de lettres de l'UCAD et l'UGB. Les enseignements sont semestrialisés et sont répartis en UE constituées à leur tour d'EC. La répartition des crédits selon les semestres et en fonction du poids des UE est conforme. Cependant, si certains cours sont déclinés en descriptifs clairs avec des objectifs, des contenus et démarches adaptés, d'autres ne semblent pas disposer de plans ni de syllabus. Le programme gagnerait également en précision en améliorant la dénomination de certaines UE : par exemple « linguistique française moderne » (au lieu « grammaire moderne »), « littérature africaine de langue française » (au lieu de « littérature africaine »). Il gagnerait également en précision en explicitant les contenus des EC et en les diversifiant selon les années : Pour la grammaire moderne, par exemple, préciser les EC de morphologie, de syntaxe, de lexicologie, etc ; et pour la littérature française, indiquer les siècles et courants retenus.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme couvre les fondamentaux en langue et littérature. Les cinq thèmes enseignés sont : littérature française, littérature africaine, littérature comparée, littérature orale, grammaire française moderne, grammaire française historique. La répartition entre les

cours théoriques et les travaux dirigés est judicieuse et permet de donner aux étudiants les savoirs et savoir-faire attendus. La démarche et le contenu des cours, de même que les UE de méthodologie et de recherche documentaire sont de nature à renforcer leurs compétences et leurs connaissances scientifiques. Les syllabus de cours attestent d'une documentation à jour, intégrant les avancées de la recherche. Concernant les méthodes d'enseignement, il n'y a pas de consigne partagée ; elles varient selon les enseignants et les disciplines. Il existe un dispositif d'enseignement à distance avec deux salles de visio-conférence dont l'une, de petite contenance, est située au vice-rectorat et l'autre, de contenance plus importante (50 places), se trouve au campus numérique francophone partenaire.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées. Elles sont conformes aux exigences de la réforme LMD. Les étudiants ont accès aux informations y relatives par plusieurs canaux :

- des amphis de rentrée lors desquels les informations concernant la réforme LMD sont fournies aux étudiants, en particulier celles relatives aux diplômes, crédits, évaluations, etc
- un BAOI, fonctionnel, ayant un contact réel avec les étudiants et qui leur transmet les informations utiles concernant leurs cursus et études.
- un système de communication par courriel par lequel l'administration du département donne aux étudiants les informations nécessaires concernant les résultats d'examen, les relevés de notes, la disponibilité des attestations et diplômes.

Cependant, la délivrance des attestations et diplômes est faite physiquement, sur présentation de pièces d'identité, après signature de l'autorité académique.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le rapport d'auto-évaluation indique un taux de réussite en baisse de 2012-2013 à 2013-2014 pour tous les niveaux : - 8.2% en L1 ; -3.4% en L2 et - 20% en L3.

Niveaux	Année 2012-2013	Année 2013-2014	Taux
Licence 1	71,2%	63,0%	- 8.2%
Licence 2	50,0%	53,4%	-3.4%
Licence 3	58,9%	38,9%	-20%

Le rapport justifie cette baisse par la faiblesse du taux d'encadrement, et l'insuffisance du personnel enseignant permanent. Le département ne semble pas disposer d'autres statistiques concernant la progression des étudiants depuis le début de la mise en œuvre du programme. La restructuration de la maquette en 2014 semble relever du souci de trouver une solution à cette baisse et d'inverser la tendance. Les statistiques relevées en 2015 indiquent une hausse du taux de réussite de +4% en L1 (67%), +15% en L2 (69%) et +13% en L3 (52%). Il faut attendre cependant les prochains résultats pour confirmer cette tendance au redressement.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le département de lettres de l'UASZ compte 9 enseignants-chercheurs dont 5 assistants et 4 maîtres-assistants. Recrutés selon les règles de transparence académique sur proposition du conseil de département, ils sont tous titulaires d'un doctorat chacun dans la discipline qu'il enseigne et ont presque tous une expérience d'enseignement soit dans le cycle secondaire des lycées ou à l'UCAD en qualité de vacataire. Ils ont par conséquent les compétences scientifiques requises, de même que celles didactiques, même si celles-ci ne sont pas mises en avant lors de leur recrutement. Leur effectif est cependant fort insuffisant et souffre de l'absence d'enseignant de rang magistral. Le département, pour cette raison fait appel à des

enseignants des autres universités du Sénégal, en particulier de l'UCAD et de l'UGB et même d'universités étrangères. Cela lui permet de résorber le déficit et d'assurer, pour l'heure, des enseignements de qualité.

Les enseignants dits vacataires correspondent à 80 % de l'effectif global des enseignants, selon le rapport d'auto-évaluation. L'écart avec l'effectif d'enseignants permanent est important. Pour éviter que leur instabilité ainsi que les limites et difficultés liées à leur statut **et** leur prise en charge n'impactent négativement sur la qualité des enseignements, il convient de procéder à un recrutement soutenu d'enseignants.

Il existe à l'UASZ des mécanismes permettant aux enseignants permanents de se perfectionner et d'améliorer leurs compétences disciplinaires et didactiques : voyages d'études, subventions aux activités de recherches, etc.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition du volume de travail des enseignants-chercheurs de l'UASZ est régie par la loi 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités. Cependant, en raison du déficit d'enseignants permanents et du fait qu'ils sont également sollicités dans les autres départements de l'université, les enseignants de lettres consacrent plus de temps qu'il ne faut aux activités d'enseignement, cela impactant négativement sur leurs tâches de recherches et naturellement sur la qualité de leurs prestations.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

En raison de l'insuffisance des enseignants permanents et de l'absence d'enseignants de rang A, le département fait appel aux enseignants des autres universités du Sénégal, en particulier de l'UCAD et de l'UGB, et même d'universités étrangères. Il y a là une dynamique de mobilité à encourager mais qu'il convient cependant de formaliser, puisque de l'avis même du rapport d'auto-évaluation cette mobilité « n'est pas réglementée » et se fait « grâce à des relations personnelles », information que confirme l'absence d'éléments de preuve sur cette

question.

Concernant le PER résident, la mobilité semble se réduire aux voyages d'études et de recherches.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions d'admission dans le programme ne sont pas publiées à l'UASZ. Cela semble s'expliquer par le fait que l'orientation des bacheliers relève maintenant du ressort de la Direction de l'Enseignement Supérieur qui reçoit directement en ligne les demandes d'admission des bacheliers et les traite sans consulter le département de lettres sur les profils des candidats. Cependant, les conditions et procédures d'admission étant communes aux différentes universités sénégalaises sont disponibles en ligne dans différents sites (Campus-sen, etc) et sont par conséquent connues des bacheliers : avoir le bac L1, L2, S1 ou S2 et de bonnes notes dans les disciplines fondamentales que sont le français, la philosophie et la LV1.

L'UASZ est en mesure de relayer ces informations, par son site internet qu'il convient de rendre plus fonctionnel, et en recourant aux services de son Bureau d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion (BAOI).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Il y a bien une égalité de chances entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les conditions et les procédures d'admission, d'hébergement, d'attribution de bourses et concernant l'organisation et le déroulement des études ainsi que l'évaluation des apprentissages. La disproportion des effectifs en faveur des hommes relevée dans le rapport d'auto-évaluation trouve une explication en amont depuis les cycles élémentaire et secondaire avec un fort taux d'abandon dû essentiellement à des facteurs socio-culturels, et ne saurait par conséquent constituer une preuve d'inégalité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle inter-universitaire et interdisciplinaire des acquis.

D'un point de vue de sa structuration comme de son contenu, le programme de licence de l'UASZ est en phase avec ceux des autres départements de lettres du Sénégal. Cela permet aux étudiants de poursuivre leurs études de master et de doctorat à l'UCAD ou l'UGB voire à l'extérieur du pays. L'effectif d'étudiants ayant bénéficié de cette opportunité est aujourd'hui important. L'UASZ ne dispose pas cependant de données précises concernant leur effectif et leurs universités d'accueil.

En faisant participer au programme des enseignants de rang magistral d'autres universités, le département établit un contact encourageant et facilitant la mobilité des étudiants.

Pour l'instant, il n'existe pas d'accords inter-universitaires promouvant spécifiquement la mobilité des étudiants. Les perturbations du calendrier universitaire entraînant des retards dans la délivrance des attestations de réussite et des diplômes constituent une des entraves signalées à cette mobilité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

L'UASZ dispose d'un Bureau d'Accueil, d'Orientation et d'Information (BAOI) et d'une Direction chargée de l'Insertion et des Stages, qui participent activement à fournir aux étudiants les conseils et informations dont ils ont besoin.

Le département compte 9 enseignants permanents pour un effectif de 358 étudiants. Cela donne un ratio de 40 étudiants pour un enseignant. Ce ratio est certes au-delà de la norme. Mais si l'on prend en compte l'implication des enseignants dits vacataires et des tuteurs aux services conseils et assistance, on peut estimer finalement l'encadrement des étudiants pour ce niveau licence globalement satisfaisant. La principale entrave à l'efficacité de cet encadrement est cependant la rareté voire l'inexistence des bureaux et locaux pour la réception des étudiants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Le Bureau d'Accueil, d'Orientation et d'Information (BAOI) et la Direction chargée de l'Insertion et des Stages constituent un dispositif efficace pour prendre en charge l'insertion des étudiants dans le milieu du travail. Ils reçoivent les étudiants soit individuellement soit en groupes et leur donnent, parfois dans le cadre de séminaire de formation, les informations nécessaires à leur entrée dans le monde professionnel (différents concours nationaux, compétences et connaissances complémentaires, etc). Ils sont en relation avec des employeurs, des services de l'Etat et le secteur privé et accompagnent les étudiants dans la recherche de stage ou d'emploi. L'ouverture de filières professionnelles en L3 aiderait à renforcer ce partenariat.

Le principal débouché du programme semble être l'enseignement dans les lycées et collèges. L'institution ne détient pas cependant une liste de ses diplômés ayant trouvé un emploi, et par conséquent ne disposent pas de données précises concernant les emplois qu'ils occupent.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les experts confirment ici la description exhaustive faite dans le rapport d'auto-évaluation.

Le programme accuse un déficit en ressources matérielles et budgétaires même si des efforts notables concernant les locaux pédagogiques, le service informatique de la BU et l'outillage des enseignants permettent de garder espoir.

Les locaux sont en effet globalement insuffisants. Les enseignants n'ont pas assez de bureaux. Sur 9 enseignants permanents, deux seuls en disposent. Ils sont exigus et mal équipés. L'un des bureaux n'a même pas de mobilier propre. La direction de l'UFR lettres est abritée dans un bâtiment qu'elle partage avec l'UFR Sciences et Techniques et dont la vétusté n'offre aucune possibilité d'extension. L'étroitesse du bureau du directeur de l'UFR ne lui permet pas de tenir une réunion à trois. On fait le même constat pour le bureau du Chef de département, abrité dans le même bâtiment, ainsi que pour le secrétariat de lettres, tous deux trop étroits et mal équipés.

L'UASZ ne dispose que d'un seul service de scolarité commun à toutes les UFR et partageant le même bâtiment que le Rectorat. Du fait de l'étroitesse du local, les dossiers d'inscription ainsi que différents documents de la scolarité sont empilés à même le sol dans le couloir.

Il n'y a pas de salles de cours propres au département de lettres. Les salles de cours et amphithéâtres sont mutualisés et partagés avec les autres départements de l'UASZ.

Le seul amphithéâtre fonctionnel a une capacité d'accueil de 250 places. Son système de ventilation ne marche pas et son mobilier est fragile. Trois autres amphithéâtres de 150 places sont encore en chantier.

L'insuffisance de locaux se traduit également par l'inexistence d'une bibliothèque départementale. Les étudiants du programme se documentent à la bibliothèque universitaire, qui a une capacité d'accueil fort limitée. Cette BU compte, en effet, 150 places assises pour une population de 5000 étudiants. Depuis 2007, elle ne dispose que d'un budget de 20 millions de francs annuellement pour l'achat d'ouvrages. Le PER de lettres tout comme les étudiants soulignent l'insuffisance de la documentation linguistique et littéraire, traitée en parent pauvre comparativement aux autres disciplines.

On recense, cependant, des locaux pédagogiques en état satisfaisant : 1 salle de cours de 200 places utilisable comme amphithéâtre ; 2 salles FESMAN en préfabriqué ; 3 blocs de 3 salles de cours chacun et un de 10 salles de cours, deux salles de visio-conférence dont l'une, d'une cinquantaine de places, est abritée au campus numérique de construction récente et l'autre, de moindre contenance, se trouve au département.

La BU propose également un service informatique assez satisfaisant avec une salle de 10 ordinateurs, une accessibilité au Hifi, un abonnement à des bases de données numériques.

Il faut noter aussi, en saluant l'initiative, que l'UFR a doté chaque enseignant du département d'un ordinateur portable et d'une imprimante.

Concernant les ressources financières, le département de lettres est pris en charge dans le budget de l'UFR, qui s'élève pour l'exercice 2014-2015 à la somme globale de 48.135.110 FCFA. Ce budget est ainsi constitué : subvention de l'Etat : 24.810.000 F ; droits d'inscription pédagogique : 15.010.729 F ; fonctions de services (régime salarié) : 2.300.000 F ; report à nouveau créditeur : 6.014.381 F.

Ainsi, à l'UASZ les moyens infrastructurels comme les ressources financières sont encore très modestes.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

5. Points forts du programme

- Régularité dans la mise en œuvre du programme. Depuis l'ouverture de l'UASZ, les promotions de licenciés en lettres se succèdent sans discontinuité ni retard dans le processus.
- Pertinence et Cohérence du programme de licence. Ce programme couvre bien la totalité des disciplines fondamentales d'une licence de lettres modernes, disciplines en langue et littérature que sont la littérature française, la littérature africaine, la littérature comparée, la littérature orale, la grammaire française moderne, et la grammaire française historique. Les objectifs de formation d'une licence de lettres modernes sont bien ciblés. Les thèmes abordés sont adaptés et judicieusement répartis selon les niveaux d'étude. La structuration en UE et EC est tout-à-fait conforme aux exigences de la réforme LMD. Les syllabus de cours sont bien élaborés et attestent d'une documentation à jour, intégrant les avancées de la recherche.
- Compétence des ressources humaines existantes. Les enseignants permanents sont tous titulaires d'un doctorat chacun dans la discipline qu'il enseigne et ont tous une expérience d'enseignement soit dans le cycle secondaire des lycées ou à l'UCAD en qualité de vacataire. Ils possèdent ainsi les compétences disciplinaires et didactiques requises. Leurs CV témoignent d'un personnel enseignant de qualité.
- Efficacité du Service d'Accueil, d'Orientation et d'Information. Ce service accompagne les étudiants et leur donne les informations et conseils utiles aussi bien à leur arrivée à l'université que durant leur parcours. Il met à leur disposition une salle documentaire et renforce leur formation par des séminaires en techniques d'expression, développement personnel, etc.
- Etat satisfaisant des locaux pédagogiques existants. Les cours se déroulent dans des conditions de confort convenables (climatisation ou ventilation des salles de cours, tables-bancs en bon état, ...).
- Mutualisation exemplaire des locaux pédagogiques existants à l'université de sorte que les cours du programme sont déroulés sans perturbation malgré le déficit de locaux propres au département de lettres.
- Bonne implication des différentes composantes du département (PER, PATS et étudiants) à la mise en œuvre du programme.

- Outillage des enseignants en matériels informatiques, de bureau et en consommables et disponibilité de l'accès internet à la BU et dans le campus pédagogique impactant positivement sur les activités de recherche, de documentation et d'enseignement/apprentissage.
- Existence d'un dispositif de formation ouverte à distance

6. Points faibles du programme

- Insuffisance des infrastructures pédagogiques, administratives et de recherche qui sont propres au programme. Il n'y a pas assez de salles de cours, de bureaux, de salles de laboratoire attribués exclusivement au PER et au PATS du programme. Cependant, le Rapport Annuel 2014-2015 inscrit dans les projets infrastructurels de l'UASZ la construction d'un bloc d'UFR. En attendant, la mutualisation des locaux entre UFR de l'université permet, de faire face à cette insuffisance.

- Insuffisance du PER, du PATS. Il n'y a pas assez d'enseignants permanents, ni de secrétaires. Le recours aux enseignants des autres universités du Sénégal, en particulier de l'UCAD et de l'UGB et même d'universités étrangères permet cependant de combler ce déficit et de garantir, pour le moment, des enseignements de qualité.

- Faiblesse de la subvention de l'Etat.

- Absence de filières professionnelles en L3

- Absence d'une bibliothèque départementale. Cependant, le dynamisme du service informatique de la BU (équipement en ordinateurs, accessibilité au Hifi, abonnement à des bases de données numériques) réduit l'impact de ce handicap, qui sera levé lorsque le projet de construction d'une salle de documentation et d'animation pédagogique pour le département de lettres modernes, inscrit dans le Rapport Annuel 2014-2015 de l'UASZ sera réalisé.

7. Appréciations générales

Déroulé régulièrement dans une dynamique d'amélioration avec un personnel enseignant jeune, compétent et engagé ; accompagné par un PATS disponible et solidaire, le programme de licence de lettres de l'UASZ a des chances certaines de s'inscrire et se maintenir durablement dans la qualité. Ses objectifs et contenus, exposés avec clarté, pertinence et

cohérence, sont globalement conformes à la vocation du département de lettres et aux exigences de la réforme LMD et le met tout à fait en phase avec les programmes de lettres des unités nationales et internationales. Les conditions de sa mise en œuvre sont orientées, malgré les difficultés, vers l'atteinte des standards de qualité retenus par l'ANAQ-SUP. Il y a, en effet, une culture de concertation, de partage et d'auto-évaluation, déjà bien installée, qui doit être maintenue pour une adaptation et un réajustement continus du contenu du programme. Dans la plupart des champs d'évaluation considérés, la visite permet de constater qu'une dynamique favorable à la qualité est enclenchée, même si les efforts parfois sont faibles ou peu formalisés. Sur les 19 standards évalués, 14 ont reçu une appréciation favorable. Les dispositions prises de partenariat avec le milieu professionnel sont à encourager et à renforcer en vue de l'ouverture de filières proprement professionnelles en L3. L'insuffisance des ressources humaines (PER, PATS), immobilières et financières constitue la grande menace, impactant négativement dans le déroulement du programme, et risquant de compromettre sérieusement le processus.

8. Recommandations à l'établissement

- Renforcer et formaliser le dispositif et les procédures d'assurance qualité à l'interne
- Renforcer le dispositif d'information en recourant plus systématiquement aux TIC (utiliser davantage le site internet de l'UASZ, créer un blog du département), à l'affichage au département et en optimisant les services du Bureau d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion (BAOI).
- Disposer de statistiques régulières et précises concernant les indicateurs de qualité du programme
- Enrichir en L3 le contenu des parcours de littérature française, littérature africaine, littérature comparée et littérature orale, en y distinguant au moins deux EC.
- Améliorer la terminologie de certaines UE (par exemple : « linguistique française moderne » au lieu « grammaire moderne », « littérature africaine de langue française » au lieu de « littérature africaine »
- Impliquer les étudiants dans l'évaluation du programme d'enseignement (par des formulaires de recueil d'avis).

- Construire plus d'infrastructures pédagogiques, administratives et de recherche.
- Faire un recrutement intensif de PER et PATS.
- Augmenter substantiellement les ressources financières en relevant la subvention de l'Etat
- Renforcer et formaliser le partenariat avec le monde du travail
- Ouvrir des filières professionnelles en L3
- Renforcer et formaliser le partenariat inter-universitaire.
- Créer une bibliothèque départementale avec une riche documentation en langue et littérature.
- Agrandir la BU et augmenter son contenu documentaire.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Consacrer 2 jours à la visite d'évaluation externe : 1 jour pour la réunion et les entretiens et 1 jour pour la visite du site.
- Outiller davantage le dispositif interne d'assurance qualité en mettant à disposition des instruments élaborés de mesure de la qualité et en définissant des calendriers réguliers de mesure.
- Renforcer le dispositif de communication de l'ANAQ-SUP en vulgarisant le plus largement les standards de qualité auprès des institutions d'enseignement supérieur ainsi que le travail effectué par l'ANAQ-SUP/

10. - Proposition de décision

Accréditation sans condition

Annexes

I – Chronogramme de la visite

Déroulement de la visite	
Heures	Activités
Dimanche 29 mai 2016	<ul style="list-style-type: none">- Arrivée à Ziguinchor- Hébergement à l'hôtel «Flamboyant » (pour 1 nuitée)
Lundi 30 mai 2016 08 h30 – 10h	<ul style="list-style-type: none">- Lancement des activités par M. Gora LO, Responsable CIAQ- Présentation des acteurs- Rappel des objectifs de la visite- validation de l'agenda de travail- Présentation sommaire de l'établissement : missions de formation et gouvernance par M.Eugènes TAVAREZ , Directeur de l'UFR- Présentation du programme (Cheikh M S Diop)- Discussions (échanges, demande de documents complémentaires)
10h – 11h	Entretien et discussions avec les enseignants du programme n'ayant pas de responsabilités administratives, académiques ni pédagogiques

11h – 12h	Entretien et discussions avec les PATS n’ayant pas de responsabilités administratives.
12h -12h 30	PAUSE-CAFE
12h 30 – 13h 30	Entretien et discussion avec les étudiants choisis par les experts
13h 30 – 14h 45	PAUSE- REPAS
15h -17h	<p>Visite des locaux et des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amphithéâtre -Bloc vice-rectorat/Salle des prof/bureaux-enseignants - Salle visio-conférence - Salles de cours/salle Fesman - Bloc toilettes des enseignants - Bloc toilettes des étudiants

	<ul style="list-style-type: none"> - Blocs salles de cours (D,C, E) - Bloc UFR-Lettres /UFR-ST - Bureau d'accueil et d'orientation - Bibliothèque Universitaire - Bloc Rectorat et Scolarité - Campus numérique francophone - Vice-rectorat chargé de l'Insertion professionnelle et des stages
17h – 17h 30	Séance de synthèse – échanges entre les experts : préparation du compte rendu oral
17h 30 – 18h30	<p>Compte-rendu oral –Observations, suggestions et conseils (par Pr. Modou Ndiaye –Président de l'équipe d'experts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges et clôture
18h 30	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de la visite - Hébergement à l'hôtel Nema Kador
Mardi 31 mai (matinée)	Retour à Dakar